Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

Délibération 8 — BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Le Conseil Municipal, doit avec la mise en place de la M57, décider d'un taux de fongibilité qui permet de facilité les mouvements d'écriture de chapitre à chapitre dans la même section. Le choix des conseillers, est le taux de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la commune, dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2 382 004.17 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 446 757.17 €
Recettes : 1 446 757.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 935 247.00 €
Recettes : 935 247.00 €

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL

Secrétaire de séance
M Yves BRUNET

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9/3/2026

MAIRIE DE BOURSEUL